



DES OUTILS POUR L'AUTONOMIE

Réduction des méfaits dans le contexte
d'hébergement communautaire jeunesse

« La réalité c'est l'illusion créée par l'absence de drogues. »

-Richard Desjardins-



Le Regroupement
des Auberges du cœur du Québec



EN PARTENARIAT AVEC

**Secrétariat
à la jeunesse**

Québec 

Réduction des méfaits

Cet atelier peut être utilisé en prélude ou en complément d'un exercice de pratique réflexive pour les équipes qui veulent réfléchir sur leurs pratiques d'interventions en lien avec la réduction des méfaits dans leur maison d'hébergement.

Objectifs
<ul style="list-style-type: none">• Faire réfléchir les jeunes sur la place de la consommation dans leur vie;• Amener les jeunes à se questionner sur ce que signifie la réduction des méfaits dans un milieu de vie d'hébergement communautaire;• Faire participer les jeunes dans un processus de réflexion des pratiques d'intervention en lien avec la réduction des méfaits dans les maisons d'hébergement communautaire jeunesse.

Temps	
	1 heure
Présentation de l'atelier et brise-glace	15 minutes
Activité 1 :	35 minutes
Conclusion et Évaluation	10 minutes

Astuces pour l'animation
<ul style="list-style-type: none">• Mentionnez les règles d'or au groupe (tel que le respect entre les participant.e.s; la confidentialité; le non-jugement; les participant.e.s s'égalent tous et toutes, etc.);• Lire l'annexe 1 qui définit brièvement ce que c'est la réduction des méfaits;• L'activité peut être animée durant un repas ou une rencontre des résident.e.s.

Matériel requis
<ul style="list-style-type: none">• Ordinateur et connexion internet;• Annexe 2 à imprimer pour les jeunes.

Déroulement

Présentation de l'atelier

Présentez l'atelier et les objectifs de la rencontre. Expliquez les règles d'or au groupe.

Brise-glace :

Demandez aux jeunes ce que c'est pour eux la réduction des méfaits afin d'arriver à une définition commune du concept.

Pour compléter la définition, vous pouvez présenter ce court vidéo explicatif sur la réduction des méfaits : <https://www.youtube.com/watch?v=h4W9-p-3Yuc> (3 minutes 36) aux jeunes.

Activité 1 : Déterminer et éclaircir avec les jeunes dans quelles circonstances la réduction des méfaits peut se faire dans un contexte d'hébergement communautaire jeunesse.

Animation de groupe proposée pour respecter le temps de 1 heure :

- Faites des équipes de 2 à 3 jeunes et répartir les questions (annexe 2) équitablement;
- Faites noter les réponses des jeunes sur les feuilles (annexe 2) et demandez-leur de les partager par la suite.

Ou

- Distribuez à chacun des jeunes participant.e.s les questions et demandez à certain de répondre de 1 à 8 et d'autres de 9 à 17.
- Ensuite, faites un retour en groupe sur leurs réponses aux questions.

D'autres commentaires?

Conclusion et évaluation

Demandez aux jeunes s'ils ont une opinion différente sur la gestion de consommation dans leur maison après cet exercice de réflexion et de partage.

Faites l'évaluation de l'activité.

Annexe 1

Qu'est-ce que la réduction des méfaits ?

La toxicomanie est un réel enjeu de société aux conséquences parfois dramatiques sur la santé des utilisateurs de substances psychoactives (SPA). Face à cet enjeu, différentes approches sont possibles. Entre répression et accompagnement, système judiciaire et système de santé : qu'est-ce que la réduction des méfaits et quels sont les objectifs de cette approche?

La drogue : une affaire criminelle?

Au Canada, plusieurs drogues sont illicites. Cela signifie qu'il est interdit d'en produire, d'en importer ou d'en exporter, d'en faire le trafic ou même simplement d'en posséder. Parmi ces drogues, on trouve notamment :

- La cocaïne
- Les amphétamines
- Le fentanyl
- L'héroïne
- Le GHB
- Les champignons magiques
- Le LSD
- La MDMA ou ecstasy
- La kétamine
- Etc

Puisque ces drogues sont illégales, la personne qui en possède peut être accusée d'une infraction criminelle et être condamnée, et cela, peu importe qu'elle en possède, pour en faire le trafic ou pour sa propre consommation. Toutefois, la criminalisation de la possession de drogue n'empêche pas les personnes dépendantes de se procurer et de consommer des drogues illicites, avec des conséquences souvent désastreuses pour leur santé.

Consommer malgré les interdits

En raison de la criminalisation des drogues, les personnes dépendantes n'ont d'autre choix que de consommer dans le secret, avec tout ce que cela comporte de risques pour la santé du consommateur et la santé publique. On relève notamment :

- La consommation de substances non contrôlées, souvent mélangées à d'autres substances hautement toxiques

- L'utilisation de matériel (seringues, pipes...) non stérilisé et souvent partagé, favorisant la transmission de maladies infectieuses
- Le manque de mesures de prévention et d'éducation pour sensibiliser la population aux dangers liés à la consommation
- La mauvaise prise en charge médicale des personnes dépendantes
- Les comportements criminels associés (par exemple les vols de biens et d'argent pour pouvoir acheter la drogue)

Face à ces constats, des approches différentes de la seule répression se sont progressivement développées à travers le monde. L'approche de réduction des méfaits a ainsi vu le jour, initialement en Europe, dans les années 1980.

La réduction des méfaits au Canada

Qu'est-ce qu'un méfait?

Un méfait est « une action mauvaise, nuisible ». C'est aussi « le résultat néfaste de quelque chose ». Lorsqu'on parle de méfaits liés à la consommation de drogues, on parle donc des conséquences néfastes de cette consommation, tant pour l'individu qui consomme que pour ses proches et la société dans son ensemble.

La réduction des méfaits est une approche pragmatique et humaniste qui se base sur un constat simple : la toxicomanie existe dans la société, malgré la criminalisation de l'usage et la possession des drogues. Il demeure que la société peut choisir d'encadrer la consommation avec des mesures sanitaires ou tenter de la contrôler par des lois, menant à des mesures d'emprisonnement.

La criminalisation et la seule répression ne répondent pas à l'enjeu de santé publique que représente la consommation de drogues : puisque la possession de drogue est un crime, alors le consommateur est un criminel. Il doit alors continuer de se cacher ou faire face à la justice.

La réduction des méfaits, tel que son nom l'indique, consiste à réduire les effets néfastes liés à la consommation de drogues. Elle est différente de l'approche exclusivement répressive qui consiste à tenter d'éliminer la consommation en interdisant les substances.

Cette approche existe au Canada et au Québec. Concrètement, elle consiste notamment à :

- Encadrer la consommation des personnes en situation de dépendance
- Offrir du matériel stérilisé et à usage unique
- Offrir un accompagnement psychosocial pour aider les personnes qui le souhaitent à sortir de la dépendance et se réinsérer dans la société

- Informer, éduquer et communiquer efficacement sur la consommation sécuritaire de drogues
- Proposer des traitements de substitution, notamment pour les cas de dépendance aux opioïdes
- Référer les personnes vers d'autres ressources médicales ou sociales
- Les Services d'injection supervisée (SIS) : Les services d'injection supervisée sont des espaces où les personnes dépendantes peuvent s'injecter leur propre drogue en ayant accès à du matériel sécuritaire et sous la supervision de professionnels qualifiés, par exemple des infirmiers. En plus de l'injection supervisée, les SIS peuvent offrir un accès à d'autres soins tels que des dépistages d'infections transmises sexuellement, des services de vaccination, de contraception ou encore d'information et d'éducation. Pour trouver un SIS, rendez-vous sur le site trouvetoncentre.com.

L'approche de réduction des méfaits permet ainsi de réduire les risques de mortalité liés aux surdoses, mais aussi d'offrir un réel accompagnement des personnes en situation de dépendance afin de les aider à préserver leur santé et contrôler leur consommation.

Attention : la réduction des méfaits ne peut toutefois pas empêcher l'ensemble des risques liés à la consommation de substances psychoactives. C'est vrai pour les enjeux de santé, mais aussi pour les éventuelles conséquences judiciaires, puisque la possession de ces substances demeure illégale au Canada.

<https://www.aidedrogue.ca/article/quest-ce-que-la-reduction-des-mefaits/>

Annexe 2

Questions

1	Quels sont les aspects positifs de la consommation dans votre vie? <hr/> <hr/> <hr/>
2	Quels sont les aspects négatifs de la consommation dans votre vie? <hr/> <hr/> <hr/>
3	Nommez-nous des ressources que vous connaissez qui pourraient vous aider ou aider un.e ami.e <hr/> <hr/> <hr/>
4	Comment la réduction des méfaits se manifeste dans votre Auberge? <hr/> <hr/> <hr/>
5	Que pensez-vous des mesures mises en place dans votre Auberge en ce qui concerne la consommation et à quoi cela ressemble? Changeriez-vous quelque chose? Quoi? Pourquoi? <hr/> <hr/> <hr/>
6	De quelles manières ces mesures vous aident et/ou vous nuisent dans vos habitudes de consommation? <hr/> <hr/> <hr/>
7	Quelles devraient-êre les règles autour de la consommation? Selon vous, comment devrait-on gérer/encadrer la consommation? <hr/> <hr/> <hr/>
8	Devrait-on permettre la consommation sur place ou sur le terrain de la maison/Auberge? Comment? Où devrait se produire la consommation? <hr/> <hr/> <hr/>

9	<p>Devrait-on tolérer les gens qui ont consommé sur place?</p> <hr/> <hr/> <hr/>
10	<p>Doit-on tolérer la possession? Quelle substance? Légales? L'alcool? Le pot? Ou le niveau d'intoxication? Les objets de consommations?</p> <hr/> <hr/> <hr/>
11	<p>Devrait-on faire une distinction entre le pot légal et illégal?</p> <hr/> <hr/> <hr/>
12	<p>Devrait-on entreposer le pot des jeunes? L'alcool?</p> <hr/> <hr/> <hr/>
13	<p>Que devrait-on faire du trafic?</p> <hr/> <hr/> <hr/>
14	<p>Est-ce que le fait d'être confronté/exposé à de la consommation alors que vous tentez d'arrêter/réduire, vous porte à consommer? Ou nuit à vos objectifs?</p> <hr/> <hr/> <hr/>
15	<p>Quel effet ça vous fait d'être hébergé avec d'autres jeunes qui ne consomment pas? Est-ce que cela a un impact positif et/ou négatif sur vos habitudes de consommation?</p> <hr/> <hr/> <hr/>
16	<p>Comment vivez-vous la consommation en présence des intervenants? Êtes-vous à l'aise d'en parler? Avez-vous l'impression que les intervenants encouragent la consommation? L'acceptent? La jugent?</p> <hr/> <hr/> <hr/>
17	<p>Est-ce que vous pensez que l'approche de la réduction est un modèle idéal pour tout le monde? Sinon pourquoi? Quoi d'autre?</p> <hr/> <hr/> <hr/>



Les jeunes qui y entrent s'en sortent!

4246, rue Jean-Talon Est
Tour Sud, bureau 16
Montréal (Québec) H1S 1J8

Téléphone : 514 523-8559
info@aubergesducoeur.org
aubergesducoeur.org